



Le plan d'action pour prévenir et traiter la violence à l'école :  
ça vaut le coup d'agir ensemble!

## PLAN DE LUTTE POUR PRÉVENIR ET COMBATTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE

<b>Date d'approbation du conseil d'établissement :</b>				
<b>Nom de l'école :</b> École aux Mille-Ressources St-Alphonse	<input checked="" type="checkbox"/> ÉCOLE PRIMAIRE <input type="checkbox"/> ÉCOLE SECONDAIRE	<b>Date :</b> Avril 2019	<b>Nombre d'élèves :</b> 52	<b>Nom du directeur :</b> Brigitte Roussy  <b>Nom de la personne chargée de coordonner l'équipe de travail :</b> Maude-Émilie Poirier, Céline Delarosbil et Mélanie Bélanger
<b>S'assurer d'instaurer dans l'école un climat propice à l'épanouissement de chaque individu.</b>				
<b>Noms des personnes faisant partie de l'équipe de travail :</b> Denise Porlier, Brigitte Roussy, David Fath, Maude -Émilie Poirier, Katia Guité, Lianne Poirier, Céline Delarosbil, Nancy St-Onge. et Mélanie Bélanger.				

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école	Référentiels, outils et informations
<p><b>1. Une analyse de la situation de l'école au regard des actes d'intimidation et de violence :</b></p> <p><b>Données existantes :</b> Un autoportrait des manifestations qui se sont produites en 2018-2019</p> <p><b>Nous n'avons pas eu d'actes de Cyberintimidation.</b></p> <p><b>Aucun acte qui a amené le comité à se rencontrer. Il y a eu quelques événements consignés et pour lesquels nous avons faits des rencontres et qui se sont réglés.</b></p> <p><b>Sensibilisation l'utilisation des réseaux sociaux et de l'utilisation des réseaux sociaux aux parents et aux élèves par Alternatif Jeunesse Gaspésie SUD.</b></p> <p><b>À refaire en août 2019 :</b> Rencontre avec les conducteurs.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> <b>Projet de recherche du groupe SEVEQ (Portrait de situation national : monitoring)</b></li> <li><input type="checkbox"/> <b>Questionnaire sur le sentiment de sécurité (outil de la région de Québec)</b></li> <li><input type="checkbox"/> <b>QES</b></li> <li><input type="checkbox"/> <b>Tell them from me</b></li> <li><input type="checkbox"/> <b>Autoportrait des actions réalisées- adaptation (voir CD-ROM 1.1)</b></li> <li><input type="checkbox"/> <b>Autoportrait des manifestations – abrégé (voir 1.2)</b></li> <li><input type="checkbox"/> <b>Autres : Questionnaire réalisé par l'équipe-école en 2011-2012</b></li> </ul>



Le plan d'action pour prévenir et traiter la violence à l'école :  
ça vaut le coup d'agir ensemble!

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école	Référentiels, outils et informations
<p><b>2. Les mesures de prévention visant à contrer toute forme d'intimidation ou de violence motivée, notamment, par le racisme, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'homophobie, un handicap ou une caractéristique physique :</b></p> <p>Lecture d'histoire.</p> <p>Atelier avec l'AVSEC : affirmation de soi, projet ambassadeur, acceptation des différences.</p> <p>Code de vie : présenté aux élèves à chaque début d'année et à faire signer par le parent.</p> <p>Règles de vie en classe et apprentissage des normes sociales (civisme).</p> <p>Procédure de gestions de conflits et suivi rigoureux.</p> <p>Animation d'atelier par l'éducatrice spécialisée sur la gestion de conflit, les influences et les émotions que les enseignantes poursuivent en classe (au besoin).</p> <p>Préoccupation d'une bonne relation maître-élève.</p> <p>Boîte pour consigner les événements concernant l'intimidation et la violence.</p> <p>Enseignement des habiletés sociales en lien avec les domaines généraux de formation et les compétences transversales en collaboration avec l'AVSEC et les enseignants.</p> <p>Bonne communication. Bonne surveillance.</p> <p>Partage des bons coups.</p> <p>Rencontres de groupe avec l'infirmière.</p> <p>Mise en place des contenus en orientation scolaire et professionnelle.</p>	<ul style="list-style-type: none"><li><input type="checkbox"/> Guide des interventions (voir 2.1)</li><li><input type="checkbox"/> Autoportrait des actions réalisées et des manifestations (document MELS) (voir 1.1 et 1.2)</li><li><input type="checkbox"/> Questionnaire pour dresser le portrait de la mise en place de la stratégie locale d'intervention dont le protocole d'intervention pour prévenir et combattre la violence et l'intimidation à l'école (À venir)</li><li><input type="checkbox"/> Gestion des conflits / développement des compétences personnelles et sociales, notamment l'empathie.</li><li><input type="checkbox"/> Interventions efficaces en vue d'agir tôt (transition primaire-secondaire)</li><li><input type="checkbox"/> Gestion de classe</li><li><input type="checkbox"/> Interventions efficaces en vue d'agir tôt (transition primaire-secondaire).</li><li><input type="checkbox"/> Intimidation, cyber-intimidation, homophobie</li><li><input type="checkbox"/> Aménagement, organisation et animation de la cour d'école</li><li><input type="checkbox"/> Plan de surveillance stratégique</li><li><input type="checkbox"/> Formation aux élèves, notamment le civisme-civilités, intimidation, cyber-intimidation, etc.</li><li><input type="checkbox"/> Réseau de soutien pour les élèves (ex. Groupe d'entraide)</li><li><input type="checkbox"/> Formation au personnel, notamment sur la distinction des termes et sur l'intervention.</li><li><input type="checkbox"/> Protocole de gestion de crise</li><li><input type="checkbox"/> Accueil des élèves et des adultes</li><li><input type="checkbox"/> Plan d'intervention en situation d'urgence</li></ul>



Le plan d'action pour prévenir et traiter la violence à l'école :  
ça vaut le coup d'agir ensemble!

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école	Référentiels, outils et informations
<p><b>3. Les mesures visant à favoriser la collaboration des parents à la lutte contre l'intimidation et la violence et à l'établissement d'un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire :</b></p> <p>Code de vie, le protocole en cas d'intimidation et information sur le protecteur de l'élève insérés dans l'agenda scolaire.</p> <p>Modalités de communication aux parents établis.</p> <p>Collaboration du Conseil d'établissement.</p> <p>Les informer sur les moyens mis en place : agenda, communication aux parents.</p> <p>Utiliser le site Web de l'école.</p> <p>À faire : Inviter les parents à consulter le plan de lutte sur le site de l'école.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Document destiné aux parents expliquant le plan de lutte et la position de l'école, en précisant aussi les attentes par rapport au rôle du parent (modèle de lettre: voir 10.9)</li> <li><input type="checkbox"/> Informations sur le microsite du MELS «<a href="http://www.moijagis.com">www.moijagis.com</a>»</li> <li><input type="checkbox"/> Guide des interventions (voir 2.1)</li> <li><input type="checkbox"/> Aide-mémoire pour différencier les cas d'intimidation des cas de conflit et intimidation (voir 3.3)</li> <li><input type="checkbox"/> Aide-mémoire pour les parents d'élèves victimes, témoins ou intimidateurs (voir 3.4)</li> <li><input type="checkbox"/> Offrir un soutien aux parents (à qui ils peuvent s'adresser au besoin)</li> <li><input type="checkbox"/> Établir des modalités de communication avec les parents</li> <li><input type="checkbox"/> Formations ou conférences proposées aux parents (en lien avec l'intimidation et la violence par ex : ce qu'est l'intimidation, la violence, quoi faire, les rôles et responsabilité, etc.)</li> </ul>
<p>À partir du # 4 jusqu'au # 9, il s'agit des éléments qui s'inscrivent dans un <u>protocole d'intervention</u> sur l'intimidation et la violence</p>	
<p><b>4. Les modalités applicables pour effectuer un signalement ou pour formuler une plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence et, de façon plus particulière, celles applicables pour dénoncer une utilisation de médias sociaux ou de technologies de communication à des fins de cyberintimidation :</b></p> <p>Les élèves sont invités à aller dénoncer aux membres du personnel (leur enseignante, la surveillante, une personne signifiante pour eux dans l'école).</p> <p>Les parents communiquent avec l'enseignante ou la direction.</p> <p>Personne- ressource ciblée dans l'école.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Fiche de signalement d'un acte d'intimidation ou de violence</li> <li><input type="checkbox"/> Adresse courriel</li> <li><input type="checkbox"/> Boîte postale</li> <li><input type="checkbox"/> Coordonnées de la personne à contacter</li> <li><input type="checkbox"/> Modalités pour formuler une plainte concernant le suivi d'un signalement</li> </ul>



Le plan d'action pour prévenir et traiter la violence à l'école :  
ça vaut le coup d'agir ensemble!

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école	Référentiels, outils et informations
<p><b>5. Les actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté par un élève, un enseignant, un autre membre du personnel de l'école ou par quelque autre personne :</b></p> <p>Interventions immédiates.</p> <p>Rencontre individuelle avec la victime.</p> <p>Analyse de la situation (conflit? Intimidation?)</p> <p>Au besoin, appel aux parents.</p> <p>L'équipe-école est mis à contribution au niveau des surveillances.</p> <p>Rencontre avec la personne ressource dans l'école.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Exemples d'actions à poser lors d'un acte de violence (voir 5.1)</li> <li><input type="checkbox"/> Aide-mémoire pour l'adulte-témoin (voir 5.6 et 10.9)</li> <li><input type="checkbox"/> Aide-mémoire pour les adultes responsables du suivi des signalements (voir 5.4)</li> <li><input type="checkbox"/> Aide-mémoire pour les élèves visés ou témoins (voir 5.5 et 10.9)</li> <li><input type="checkbox"/> Évaluation du signalement (voir 8.2 et 8.3)</li> </ul>
<p><b>6. Les mesures visant à assurer la confidentialité de tout signalement et de toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence :</b></p> <p>Le cartable et la boîte des signalements est dans le bureau de la direction.</p> <p>Les interventions se font dans le respect de la confidentialité.</p>	<p>S'assurer que les modalités prévues au no 4 respectent la confidentialité de tout signalement et référer à la personne désignée par le directeur de l'école</p>
<p><b>7. Les mesures de soutien ou d'encadrement offertes à un élève victime d'un acte d'intimidation ou de violence ainsi que celles offertes à un témoin ou à l'auteur d'un tel acte :</b></p> <p>La victime est rencontrée, écoutée, réconfortée et assurée que des mesures vont être mises en place et ce selon ses attentes.</p> <p>Appel aux parents et rencontre au besoin.</p> <p>Référence en travail social ou en éducation spécialisée.</p> <p>Suivi des moyens mis en place (2<sup>e</sup> rencontre avec la victime afin de s'assurer du bon fonctionnement du protocole).</p> <p>L'auteur est rencontré.</p>	<p>Voir composante no 5</p>



Le plan d'action pour prévenir et traiter la violence à l'école :  
ça vaut le coup d'agir ensemble!

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école	Référentiels, outils et informations
<p>Appel aux parents de l'auteur.</p> <p>Référence en travail social ou en éducation spécialisé.</p> <p>Les témoins sont rencontrés individuellement.</p>	
<p><b>8. Les sanctions disciplinaires applicables spécifiquement au regard des actes d'intimidation ou de violence selon la gravité ou le caractère répétitif de ces actes</b></p> <p>Des sanctions sont appliquées selon la gravité de la situation :</p> <p>Appel aux parents et rencontre.</p> <p>Suspension (interne ou externe) selon le contexte.</p> <p>Rencontre des parents de la victime si récidive, possibilité de plainte à la sûreté du Québec.</p>	<p>Voir composante no 5</p> <p><input type="checkbox"/> Les sanctions disciplinaires, actes de réparation et de remédiation prévues dans les règles de conduite et mesures de sécurité applicables spécifiquement au regard des actes d'intimidation ou de violence selon la gravité ou le caractère répétitif de ces actes et intégrées au code de vie (voir 8.2 et 8.3)</p>
<p><b>9. Le suivi qui doit être donné à tout signalement et à toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence :</b></p> <p>2<sup>o</sup> rencontre formelle avec la victime afin de s'assurer du bon fonctionnement du protocole).</p> <p>Observation soutenue à la suite d'un signalement.</p> <p>Retour avec les parents.</p>	<p><input type="checkbox"/> Aide-mémoire pour formuler une plainte concernant le suivi d'un signalement (voir 4.1) mécanisme de gestion de plainte (selon la politique de l'école et de la CS)</p>